



# Ouverture des inscriptions à la démarche « Aire Éducative » pour l'année scolaire 2023-2024

**Du 1er juin au 15 septembre 2023**

Inscription <https://sagae.ofb.fr/>

Demande de financement [appel à projets aires éducatives](#)



Les enseignants et les structures d'éducation à l'environnement auront jusqu'à la mi-septembre pour déposer leur dossier d'inscription.

Les Aires éducatives (marines ou terrestres) permettent à des élèves de **cycle 3 et 4** de s'approprier une petite partie de littoral, d'une zone humide, d'une forêt, d'une rivière, d'un parc urbain... et de réfléchir collectivement à sa gestion. Accompagnés par leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement (le référent technique), les élèves étudient cette aire et décident de façon démocratique, des actions à y mener pour préserver sa biodiversité. A travers ce projet, ils développent les compétences du programme scolaire, se reconnectent à la nature et découvrent leur territoire et ses acteurs.